



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 mars 2024 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents:**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Sont absents :**

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2

**Est aussi présente :**

Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim

**Minute de silence :**

*« Monsieur le maire demande une minute de silence pour Madame Gisèle Gagnon Tremblay, décédé le 30 janvier 2024, au nom du conseil municipal, il offre les condoléances à la famille. »*

---

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024

**100 Administration générale**

- 1.1 Adoption des déboursés
- 1.2 Renouvellement – adhésion Fleurons du Québec
- 1.3 Fin de probation
- 1.4 PERO – Entente d'entretien des sentiers Blue Sea
- 1.5 Demande de bourse
- 1.6 Modification au compte VISA affaires
- 1.7 Contribution annuelle – Mont Morissette

**200 Sécurité publique**

- 2.1 Entente de service aux personnes sinistrées
- 2.2 Contribution à la Croix Rouge
- 2.3 Adoption du rapport d'activité année 6
- 2.4 Inscription de 2 personnes à la formation de pompier



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**300 Transport**

3.1 aucun point

**400 Hygiène du milieu / Environnement**

4.1 ÉEQ – Regroupement municipal pour la signature de l’entente avec Éco Entreprise Québec

4.2 Regroupement pour la collecte et le transport des matières résiduelles

4.3 Cours d’eau – ajout d’un trappeur pour la déprédation des castors

**500 Santé et Bien –être**

5.1 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

**600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

6.1 Comité de démolition – nomination des membres

6.2 Avis de motion règlement 2024-107

6.3 Nouveaux membres au Comité Consultatif d’Urbanisme (CCU)

**700 Loisirs et Culture**

7.1 Nomination du terrain de balle du Lac Long

7.2 Demande d’un droit de passage pour les sentiers de ski de fond

**800 Correspondance**

8.1 aucun

**900 Varia**

**1000 Période de questions**

**1100 Fermeture de la séance**

**2024-03-049**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil du 5 mars 2024 soit ouverte à 19h00 en présence de 7 personnes.

**ADOPTÉE**

**2024-03-050**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE l’ordre du jour de cette séance ordinaire du 5 mars 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2024-03-051**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 février 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2024-03-052**

**ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2024**

Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE les déboursés et compte à payer de février 2024 soient acceptés, à savoir :

<b>Comptes payés (incluant remises)</b>	<b>159 269.08\$</b>
Administration	38 041.43\$
Sécurité publique	181.72\$
Transport	97 292.54\$
Hygiène du milieu – environnement	18 919.75
Santé et bien-être	0\$
Aménagement, urbanisme et développement	0\$
Loisirs et culture	4 833.64\$
Remises mensuelles	Remises provinciales : 15 553.03\$ Remises fédérales : 6 518.81\$ RREMQ : 3 228.72\$ SSQ – février : 4 935.01\$ CARRA : 349.43\$
<b>Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses</b>	<b>32 188.53\$</b>
<b>Comptes à payer (liste suggérée des paiements)</b>	<b>22 534.07\$</b>
Administration	5 518.61\$
Sécurité publique	3 564.43\$
Santé et bien-être	593.45\$
Transport	472.46\$
Hygiène du milieu – environnement	472.46\$
Santé et bien-être	0\$
Aménagement, urbanisme et développement	735.84\$
Loisirs et culture	11 649.28\$
Chèque annulé	aucun

**ADOPTÉE**

**2024-03-053**

**RENOUVELLEMENT – ADHÉSION FLEURONS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea détient déjà 4 Fleurons pour ses aménagements paysagers;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir ses aménagements floraux et paysagers dans une optique d’embellissement du village et des sites municipaux;

CONSIDÉRANT QU’ il y a une économie de 15% sur l’adhésion pour 3 ans, que le coût est de 930\$ plus taxes applicables pour les 3 années de participation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte la participation et l’adhésion aux Fleurons du Québec pour la période 2024-2026 et autorise la dépense au montant de 930\$ plus taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2024-03-054**  
**FIN DE PROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la probation de l’employée 13-0009 avait une fin prévue le 29 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE l’employée a été rencontrée par la direction générale et que celle-ci recommande le maintien en emploi de l’employée 13-0009 et de mettre fin à la période de probation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte la fin de la probation au 29 février 2024 et confirme l’emploi permanent de l’employée 13-0009 auprès de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2024-03-055**  
**PERO – ENTENTE D’ENTRETIEN DES SENTIERS DE BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu du PERO l’offre de service pour l’entretien des sentiers pédestres au Mont Morissette pour la saison 2024 :

CONSIDÉRANT QUE le montant à déboursier en contrepartie de ces travaux est de 10 300\$, montant pouvant être réduit advenant l’obtention d’une aide financière dans le volet 4 du FRR;

CONSIDÉRANT QUE le PERO travaille activement en collaboration avec la municipalité de Cayamant, porteuse du projet, à mettre en place un nouveau projet de coopération intermunicipale présenté au MAMH afin d’obtenir une aide financière pour l’entretien des sentiers pour 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le Conseil confirme au PERO que la municipalité de Blue Sea souhaite se prévaloir de l’entente avec le PERO pour l’entretien des sentiers pédestres pour l’année 2024 au Mont Morissette;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea est intéressé à faire partie d'une entente de coopération intermunicipale pour l'obtention d'aide financière du MAMH et demande au PERO de tenir le Conseil au courant des démarches en ce sens;

QUE le Conseil municipal nomme Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à l'entente avec le PERO et l'entente de coopération intermunicipale si celle-ci est conclue.

**ADOPTÉE**

**2024-03-056**

**DEMANDE DE BOURSES**

CONSIDÉRANT QUE le Centre éducation des adultes a fait parvenir à la municipalité une demande de bourses pour les étudiants du Centre St-Joseph de Gracefield et du Centre Notre-Dame-du-Désert de Maniwaki, formation générale des adultes du CSSHBO, pour les finissants de l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire encourager la persévérance scolaire des étudiants de Blue Sea fréquentant ces écoles par une récompense pour les étudiants ayant obtenu un diplôme en 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 100\$ par étudiant finissant ayant obtenu un diplôme en 2023-2024 et demeurant dans la municipalité de Blue Sea;

QUE le Centre éducation des adultes fasse parvenir à la municipalité la liste des étudiants finissants ayant obtenu un diplôme en 2023-2024 afin d'émettre les chèques à ces étudiants.

**ADOPTÉE**

**2024-03-057**

**MODIFICATION AU COMPTE VISA AFFAIRES**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Christian Michel est absent de son poste pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU' il est préférable d'annuler la carte de crédit VISA Affaires dont le détenteur est M. Michel et de modifier la limite de crédit de la détentrice, Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim afin d'assurer la continuité des opérations;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la direction générale à faire les demandes de modifications suivantes :

- Annuler la carte de crédit VISA Affaires dont le détenteur est M. Christian Michel;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- De transférer et modifier la limite de crédit de la carte VISA Affaires dont la détentrice est Mme Monique Mercier à 5 000\$ afin d'assurer la continuité des opérations municipales.

QUE le Conseil autorise Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité, toute documentation relative à cette demande.

**ADOPTÉE**

**2024-03-058**

#### **CONTRIBUTION ANNUELLE – MONT MORISSETTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit au budget annuel une contribution de 5 000\$ pour l'Association du Mont Morissette à titre d'aide financière à cet organisme pour ses activités annuelles;

CONSIDÉRANT QUE le président de l'Association du Mont Morissette demande le versement de la contribution annuelle en prévision des activités au Mont Morissette pour 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le Conseil demande à la direction générale de produire un chèque au montant de 5 000\$ à titre d'aide financière pour les activités de l'Association du Mont Morissette pour 2024.

**ADOPTÉE**

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-03-059**

#### **ENTENTE DE SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., c.S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c.C-19) et le *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c.C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;
- CONSIDÉRANT QUE la SCCR, est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (ci-après «MSP») pour : (i) préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes sinistrées (tels que définis à l'Entente) lors de Sinistres (tels que définis à l'Entente); et (ii) gérer l'inventaire du Matériel d'urgence (tels que définis à l'Entente) appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;
- CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la municipalité de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 de *Code municipal du Québec*, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE le Conseil autorise Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim, à assurer la gestion administrative de l'Entente;
- QUE le Conseil autorise Monsieur Laurent Fortin, maire et Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim à signer l'Entente avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour et au nom de la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

**2024-03-060**

**CONTRIBUTION À LA CROIX-ROUGE**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère à une Entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge pour une période de 3 ans;
- CONSIDÉRANT QUE selon cette Entente la municipalité doit verser une contribution annuelle de 225\$ à la Croix-Rouge pour les 3 prochaines années telles que précisées à l'Entente;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil autorise la direction générale à faire le versement annuel de la contribution pour la durée de l'Entente avec la Croix-Rouge, soit un montant de 225\$ par année pour les 3 prochaines années.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2024-03-061**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL MSP – BLUE SEA ANNÉE 6**

CONSIDÉRANT QU' en référence à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la municipalité de Blue Sea doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie, Monsieur Éric Lacaille, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 6, soit la période 2022-2023, pour adoption par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Blue Sea pour l'année 6 – période 2022-2023 et l'adopte tel que déposé;

QU' une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au coordonnateur-préventionniste de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, Monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

**2024-03-062**

**INSCRIPTION DE 2 PERSONNES À LA FORMATION DE POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE 2 personnes ont manifesté leur intérêt à rejoindre la brigade incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut encore prendre de nouvelles personnes pour compléter sa brigade incendie afin d'augmenter la force de frappe lors d'un incendie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise les inscriptions pour la formation de pompier, soit Madame Arielle Lacaille et Monsieur David Rondeau.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

Aucun point



## HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2024-03-063

### ÉEQ - REGROUPEMENT MUNICIPAL POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

- CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la **Loi** ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;
- CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;
- CONSIDÉRANT QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea reconnaît le regroupement intermunicipal d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Délage et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau comme territoire d'application de l'entente avec ÉEQ;
- QUE le Conseil municipal de Blue Sea autorise et identifie la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau comme organisme signataire pour conclure une telle entente sur le territoire d'application;
- QUE le Conseil municipal de Blue Sea autorise Madame Jodane Courchesne, directrice générale de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau à signer, au nom de la municipalité de Blue Sea, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'entente auprès d'Éco Entreprises Québec.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2024-03-064**

**REGROUPEMENT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2024-02-042, le Conseil demandait l'intérêt des municipalités de Bouchette et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau concernant un projet de regroupement avec la municipalité de Blue Sea pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour un tel regroupement et qu'une rencontre a eu lieu entre les maires et les directions générales des 3 municipalités le 19 février 2024 pour discuter d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE tous sont d'accord qu'un tel regroupement de service, entre 3 municipalités, pourrait être avantageux pour les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les maires sont d'accord à présenter ce projet à leurs conseils respectifs pour discussion et approbation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Blue Sea est d'accord pour démarrer ce projet avec les municipalités de Bouchette et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la direction générale à participer et fournir les informations nécessaires au démarrage de ce projet avec les municipalités de Bouchette et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau soit porteuse de ce projet pour la municipalité de Blue Sea avec les municipalités de Bouchette et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Jodane Courchesne, de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau à débiter les démarches pour la recherche de subventions et des équipements nécessaires à la réalisation de ce projet intermunicipal.

**ADOPTÉE**

**2024-04-065**

**COURS D'EAU – AJOUT D'UN TRAPPEUR POUR LA DÉPRÉDATION DES CASTORS**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du permis SEG de la municipalité pour la déprédation du castor, les trappeurs doivent être mandatés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service pour le trappage du castor de la part de Monsieur Dominic Lacaille;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le Conseil souhaite ajouter Monsieur Dominic Lacaille à titre de personne autorisée à faire de la trappe de castors en vertu du permis SEG de la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2024-03-066**

### **JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive***;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unaniment résolu :

QUE le Conseil proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

**ADOPTÉE**

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**2024-03-067**

### **COMITÉ DE DÉMOLITION – NOMINATION DES MEMBRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea a adopté le règlement 2023-097 concernant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU' un comité de trois conseillers municipaux doit être formé pour être conforme à ce règlement;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le règlement 2023-097 prévoit que le mandat des membres est d'une durée de 1 an et est renouvelable;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité pour une période de 1 an, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité des démolitions d'immeubles pour un mandat de 1 an, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :
- Monsieur le Conseiller Michel Houde
  - Monsieur le Conseiller Michael Simard
  - Monsieur le Conseiller Paul Dénomme

**ADOPTÉE**

---

**Avis de motion** est donné par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille, voulant que le règlement n° 2024-107 « *Règlement modifiant le règlement no 2018-061 sur les permis et certificats concernant les sanctions particulières à l'abattage d'arbres* » a été déposé auprès des membres du Conseil pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le présent règlement concerne les sanctions particulières à l'abattage d'arbres.

Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

---

#### **2024-03-068**

#### **NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

- CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 04-11-02A constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) stipule que le CCU est formé d'un (1) membre du conseil et de quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE les deux postes occupés par les membres du CCU les plus anciens deviennent vacants selon la résolution numéro 2021-12-254;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public se terminant le 23 février 2024 a été publié le 23 janvier 2024 afin d'inviter les contribuables de la municipalité à joindre les rangs du CCU;
- CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues ont été déposées auprès du Conseil municipal lors d'une séance ordinaire pour sélection;
- CONSIDÉRANT QUE les membres sont nommés par résolution;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE soient nommées membres du Comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :

- Paul Dénommé, membre du conseil
- Nicole Lafond, résidente, membre depuis 1er mars, 2022
- Marc Laroque, résident, membre depuis 1er mars, 2022
- Monsieur Étienne Clément, résident, nouveau membre
- Madame Chantal Danis, résident, nouveau membre

**ADOPTÉE**

## **LOISIRS ET CULTURE**

**2024-03-069**

### **NOMINATION DU TERRAIN DE BALLE DU LAC LONG**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire honorer la mémoire de Monsieur Alexandre Courchaine qui a maintenu des activités de balle au terrain du Lac Long durant de longues années;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la direction générale à aller en recherche de prix pour une plaque commémorative pour le terrain de balle du Lac Long afin de lui donner le nom de Alexandre « Bonhomme » Courchaine.

**ADOPTÉE**

**2024-03-070**

### **DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LES SENTIERS DE SKI DE FOND**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire agrandir les sentiers de ski de fond et que l'agrandissement du sentier se fera sur un terrain privé;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont d'accord pour donner l'autorisation d'agrandissement et de passage à la municipalité pour le sentier de ski de fond;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise Monsieur Laurent Fortin, maire et Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim à signer l'autorisation de droit de passage pour l'utilisation du terrain privé pour le ski de fond.

**ADOPTÉE**

Période de questions : aucune question



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2023-03-077**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 mars 2024, soit close à 19h35.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Monique Mercier  
Directrice générale par intérim

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Madame Monique Mercier, Directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2024.

---

Monique Mercier  
Directrice générale et Secrétaire-trésorier par intérim